

une concurrence dangereuse. *Le cours suivi par les élèves-maîtres étant de trois ans, la moyenne annuelle des départs est de 18.* Le cours des élèves-maîtresses étant de deux ans, la moyenne annuelle des départs est de 28. Donc, 46 maîtres et maîtresses quittent, annuellement, l'Ecole normale. Comme, en entrant dans cette institution, ils se sont engagés à enseigner *trois ans*, la Province a droit aux services constants dans l'enseignement de 138 élèves de l'Ecole normale Laval.

Ce sont donc, en définitive, les écoles élémentaires et primaires qui bénéficient des subventions faites aux écoles normales par le gouvernement.

L'Ecole normale Laval doit compter, au nombre des titulaires actifs de l'enseignement, 138 anciens élèves. Les statistiques suivantes démontrent qu'elle n'est pas en défaut :

Diplômes octroyés de 1857 à 1892.....	2,426
Elèves brevetés (1)	1,675
Professeurs ecclésiastiques ou religieux.....	12
Inspecteurs d'écoles	12
Professeurs et instituteurs laïques.....	64
Institutrices religieuses.....	94
Institutrices laïques	224

Total. 405 (2)

L'Ecole normale Laval, tenue de fournir à l'enseignement 138 titulaires actifs, en fournit 405 au moins.

Les anciens élèves-maîtres sont au nombre de 87, au lieu de 54, que l'école est tenue de donner à la classe enseignante.

Pour savoir combien d'enfants dans les écoles élémentaires participent indirectement à la subvention de \$14,900.00 accordée à l'Ecole normale, il n'y a qu'à faire le calcul suivant.

La moyenne la plus faible des écoles est de *quarante* enfants. Multipliant 405 par 40, on obtient le chiffre de 16,200, et ajoutant les 250 enfants qui, en moyenne, fréquentent les écoles annexes de l'Ecole normale, on constate que 16,450 enfants, au moins, profitent de l'enseignement normal. Le gouvernement donne donc moins d'une piastre par tête, annuellement, pour répandre cet enseignement.

Outre ces 405 titulaires actifs de l'enseignement dans la Province

(1) Les élèves pouvant obtenir chacun trois diplômes : *élémentaire, modèle et académique*, il s'ensuit que le nombre des diplômes l'emporte sur celui des élèves

(2) Cette statistique est basée sur les rapports des inspecteurs d'écoles pour l'année 1890-91, et sur les renseignements fournis par les communautés religieuses.